



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES

COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, à 18heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Julie CODRON, Coralie CONCHAUDRON, Marilyne MORIN,
- Jean-François COURTY, Samuel CHARA, Romain BROQUET.

ABSENTS EXCUSES :

- Laetitia GAUGUIN donne pouvoir à Marilyne MORIN, Jean-Philippe CONCHAUDRON,
- Gérard PERROT.

Date de la convocation : 30 mars 2022

Le nombre de conseillers présents étant de 7, ajouté de 1 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire demande l'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour.

- Convention d'étude financière du SDEY, pour l'alimentation électrique de 2 maisons en construction

Le Conseil Municipal valide l'ajout en fin de séance d'un point supplémentaire.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 mars 2022.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour:

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
 2. Vote du compte de gestion 2021,
 3. Vote du compte administratif 2021,
 4. Vote de l'affectation des résultats 2021,
 5. Vote des taux d'imposition,
 6. Vote du budget primitif 2022,
 7. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie,
 8. Dépenses à imputer au compte 6257 – Réception,
 9. Dépenses à imputer au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations,
 10. Convention d'étude financière du SDEY, pour l'alimentation électrique de 2 maisons en construction
- Informations diverses.

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
69	01/04/2022	Fournitures bureau	BRUNEAU	473,37 €
72	01/04/2022	Achats divers	MAZAGRAN	132,15 €
Total des décisions émises				605,52 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 605.52€.**

2. Vote du compte de gestion 2021 :

Madame le Maire explique que le compte administratif établi par la commune est conforme et en parfaite adéquation au compte de gestion établi par le comptable du trésor public.

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021, et énumère le détail des sections :

Items	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	355 164,26	401 132,27	756 296,53
Titres de recettes	232 036,08	282 214,26	514 250,34
Réductions de titres		15 119,19	15 119,19
Recettes nettes	232 036,08	267 095,07	499 131,15
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	355 164,26	401 132,27	756 296,53
Mandats émis	200 248,75	190 589,66	390 838,41
Annulations de mandats	0,00		0,00
Dépenses nettes	200 248,75	190 589,66	390 838,41
Résultat de l'exercice			108 292,74
Excédent	31 787,33	76 505,41	108 292,74

Madame le Maire donne le détail des résultats de l'année antérieure, pour terminer par les résultats cumulés des deux sections à la clôture de l'exercice 2021, soit :

Items	Résultats à la clôture de l'exercice au 31/12/2020 : Soit au 01/01/2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	-13 115,84	0,00	31 787,33	18 671,49
Fonctionnement	195 380,18	-51 115,84	76 505,41	220 769,75
Total	182 264,34	-51 115,84	108 292,74	239 441,24

- **Le compte de gestion 2021 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.**

3. Vote du compte administratif 2021 :

Madame Marilyne MORIN présente le compte administratif 2021, soit l'exécution budgétaire suivante :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Items	DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	190 589,66	267 095,07
	Section d'investissement	200 248,75	232 036,08
	TOTAL (Réalizations + reports)	390 838,41	499 131,15
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	Items	DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	0,00	
	Section d'investissement	86 640,99	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter e	86 640,99	
	Détail des restes à réaliser investissement		
	Immobilisations incorporelles (cptes 20)	37 640,99	
	Immobilisations corporelles (cptes 21)	49 000,00	
RESULTAT CUMULE	Items	DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	190 589,66	267 095,07
	Section d'investissement	286 889,74	232 036,08
	TOTAL CUMULE	477 479,40	499 131,15

- Le compte administratif 2021 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

4. Vote de l'affectation des résultats 2021 :

Madame le Maire propose l'affectation des résultats cumulés comme indiqué lors de la présentation du compte de gestion, soit pour rappel les résultats cumulés au 31/12/2021 sont :

Items	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice au 31/12/2020 : Soit au 01/01/2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	-13 115,84	0,00	31 787,33	18 671,49
Fonctionnement	195 380,18	-51 115,84	76 505,41	220 769,75
Total	182 264,34	-51 115,84	108 292,74	239 441,24

- ❖ Soit une affectation sur les comptes suivants du résultat cumulé 2021 de 239 441.24€ :

Items	Libellé	somme	Observations
Investissement	R 001 Excédent de financement commune	18 671,49	
Fonctionnement	Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserve affectée à l'investissement)	86 640,99	Equivalent au besoin de financement - solde des restes à réaliser d'investissement au 31/12/2021
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté	134 128,76	
Total affecté		239 441,24	

- ❖ Soit une affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 220 769.75 € comme suit :
 - Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (réserves affectées à l'investissement) pour la somme 86 640.99 €,
 - Report en fonctionnement R 002 pour la somme de 134 128.76 €.
- **L'affectation des résultats de l'année 2021 est approuvée par le Conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

5. Vote des taux d'imposition :

Mme le Maire énonce les taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :

- Taxe foncière bâti 35.35 %,
- Taxe foncière sur le non bâti 75.69 %.

Les taux demeurent inchangés comparés 2021, aucune hausse votée.

- **Les taux d'imposition 2022 sont validés à l'unanimité par le Conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

6. Vote du budget primitif 2022 :

a. Section de fonctionnement :

Madame le Maire détaille les différentes **recettes prévisionnelles de l'année 2022 sur la section de fonctionnement** par chapitre soit :

Recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2022
Chapitre 70 - Produits de gestion courante	1 770,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	157 500,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	91 245,55
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 340,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	134 128,76
Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2022	386 984,31

Madame le Maire énonce les différentes **dépenses prévisionnelles de l'année 2022 sur la section de fonctionnement** par chapitre soit :

Dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	119 721,55
Chapitre 012 - Charges du Personnel	23 375,75
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	74 334,00
Chapitre 66 - Charges financières	1 865,28
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 100,00
Chapitre 014 - Atténuation des produits	30 152,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	6 600,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	128 835,73
Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022	386 984,31

b. Section d'investissement :

Madame le Maire détaille les différentes **recettes prévisionnelles de l'année 2022 sur la section d'investissement** par chapitre :

Recettes prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2022
13 - Subventions d'investissement	7 242,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	86 640,99
021 - Virement de la section de fonctionnement	128 835,73
Total des recettes d'investissements prévisionnelles	222 718,72
001 - Solde d'exécution d'investissement	18 671,49
041 - Opérations patrimoniales (frais d'études régularisation actif)	22 392,91
Total des recettes d'investissements globales	263 783,12

Madame le Maire énonce les différentes **dépenses prévisionnelles de l'année 2022 sur la section d'investissements** par article :

Dépenses prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2022
20 - Immobilisations incorporelles	37 640,99
21 - Immobilisations corporelles	176 947,45
Total dépenses d'équipement	214 588,44
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 801,77
001 - Résultat cumulé d'investissement reporté	0,00
Total des dépenses financières	26 801,77
Total des dépenses d'investissements prévisionnelles	241 390,21
041 - Opérations patrimoniales (frais d'études régularisation actif imputation définitive compte 2135)	22 392,91
Total des dépenses d'investissement prévisionnelles	263 783,12

- **Le budget primitif 2022 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.**

7. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonie :

Vu les crédits ouverts au budget 2022 à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies", le Conseil après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" dans les conditions suivantes :

- Réceptions communales, commémorations nationales : cérémonie des vœux, repas et colis des aînés, vin d'honneur pour les cérémonies commémoratives et les fêtes nationales, inaugurations et autres manifestations,
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles,
- Fournitures de livres, cartes cadeaux ou jouets : offerts à l'occasion de divers événements et notamment de Noël
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc...)
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

8. Dépenses à imputer au compte 6257 — Réception :

Vu les crédits ouverts annuellement au budget à l'article 6257 "Réceptions", le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6257 "Réceptions" dans les conditions suivantes :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (inaugurations, vœux du Maire, commémorations officielles, réunions publiques, etc...) ou par des extérieures (Communauté de communes, Syndicats, etc...)

9. Dépenses à imputer au compte 6574 — Subvention de fonctionnement aux associations :

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, Madame Le Maire propose d'affecter au compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations", une somme globale et que les demandes des associations feront l'objet d'une décision individuelle d'attribution.

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2022 à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations", le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter un montant global au compte 6574, dit que les subventions de fonctionnement aux associations feront l'objet d'une décision individuelle d'attribution.

10. Convention d'étude financière du SDEY, pour l'alimentation électrique de 2 maisons en construction:

Mme le Maire expose que la commune est tenue d'amener l'électricité à ras du chemin de 2 pavillons en cours de construction et que le SDEY a transmis une convention d'étude avant travaux pour un montant de 519.65 €, somme qui sera déduite du montant des travaux qui seront facturés à la commune.

- **Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés Mme le Maire a signé la convention avec le SDEY**

11. Questions diverses :

- La démolition de la cabine haute démarrera la semaine prochaine.
- Eclairage public. Mme le Maire précise que plusieurs points vont être modifiés aux temples, route de la Charmée, rue de l'école, chemin du lavoir.
Certains endroits restent allumés et vont être revus. L'intensité sera baissée à 70%.
Après installation du système de télégestion, la luminosité pourra être réglée par point lumineux.
La prise guirlande route des Ombreaux sera revue et mise à hauteur accessible.
- Téléphonie mobile. Mme le Maire précise que la société chargée du dossier est Bouygues Telecom. L'opérateur doit s'assurer que l'installation des antennes pour les 4 opérateurs est réalisable sur le château d'eau. Dans la négative il faudra envisager la construction d'un pylône, et trouver le terrain en conséquence. Le cout des raccordements est à la charge de l'opérateur.
- Le dernier délai pour déposer la demande de subvention auprès des services Jeunesse et Sports pour l'aménagement du plateau multisports est le 13/07/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

LES ORMES, le 4 avril 2022

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD



